

Département de
l'ORNE

Arrondissement de MORTAGNE

Canton de
BRETONCELLES

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 4 Septembre 2015

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 14

Date de convocation : 28 Août 2015

Date d'affichage : 11 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le quatre du mois de septembre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absent excusé : Jean BOUTHRY.

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 16 Juillet 2015.

Travaux du centre bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux ont débuté le 27 Août 2015. Il rappelle aux membres présents que l'entreprise PIGEON TP a été retenue suite l'appel d'offres pour les travaux « Aménagement voirie centre bourg et zone 30 » pour un coût total de 39 196,99 € TTC. Le coût des travaux avait été estimé à 48 612,00 € TTC, suite à une étude réalisée par la Mairie.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un devis de l'entreprise PIGEON TP pour des travaux complémentaires. Le montant total des travaux s'élèvera à 51 498,19 € TTC.

Le Conseil municipal accepte ce montant total.

Travaux de la boulangerie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis proposés par les différents professionnels dont l'intervention est nécessaire pour réaliser les travaux prévus :

- réfection de la façade de la boutique, Laurent BOUCHER 3 600 € TTC
- travaux électriques, Jean-Marc GRESTEAU, 8 012 € TTC
- travaux de peinture, Sébastien BERMOND, 8 000 € TTC

De nouvelles installations sont prévues :

- la cuisine sera réaménagée (meubles, évier, hôte, plaque de cuisson, four)
- la baignoire et le lavabo seront changés dans la salle de bains
- un portail et une clôture devront être mis en place à l'arrière de la boulangerie

Ces installations ont un coût total estimé à 6000 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les devis proposés par les différents professionnels
- décide de consacrer jusqu'à 30 000 € TTC pour la réalisation des travaux de la boulangerie.

Embauche de Quentin MOITEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la période d'essai d'un mois de Quentin MOITEAUX a été concluante. Il est embauché en CDD dans le cadre d'un Emploi d'Avenir, depuis le 20 juillet dernier et pour une durée d'un an (contrat renouvelable deux fois).

Approbation du rapport annuel du S.I.A.E.P. de Nocé pour l'année 2014

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Nocé, pour l'année 2014, établi conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du S.I.A.E.P. de Nocé pour l'exercice 2014.

Rapport d'activités du Se61 de l'année 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Se61 de l'année 2014 validé par les membres du Comité Syndical du Se61 en date du 30 juin 2015.

Il demande aux membres présents de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur ce rapport 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le rapport d'activités 2014 (joint à la présente délibération).

Décision modificative N° 3/2015

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal un manque de crédit en dépenses d'investissement à l'article 2188 opération n° 129 (acquisition de chaises pour la salle des fêtes), insuffisants lors du vote du budget primitif de 2015. Il propose donc de prélever un complément de crédit inscrit à l'article 022 réservé pour les dépenses imprévues, soit 1 000 €, pour mandater la facture relative à l'acquisition de chaises pour la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative ci-dessous :

au 2188 - 129 (dépenses d'invest.)	Acquisition de chaises pour la salle des fêtes	+ 1 000 €
au 023 (dépenses de fonct.)	Virement à la section d'investissement	+ 1 000 €
au 022 (dépenses de fonct.)	Dépenses imprévues	- 1 000 €
au 021 (recettes d'invest.)	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 000 €

Questions diverses

- Compteur EDF de la salle des fêtes : les travaux concernant le changement de puissance de raccordement ont eu lieu à la fin du mois d'août.
- Exposition « Le temps retrouvé - photographies de Patrick BARD » : organisée par le Parc naturel régional du Perche, cette exposition sera montée le mercredi 16 septembre 2015 à 10h et installée dans la commune jusqu'au 12 octobre 2015.
- Perche en Nocé Commune nouvelle : réunions publiques
 - le samedi 26 septembre 2015 à 18h à la salle des fêtes de Préaux
 - le vendredi 2 octobre 2015 à 20h30 à la salle des fêtes de Nocé